



1 an de garantie !

Durant la période de garantie, Rothopro s'engage à réparer ou remplacer, le produit ou la pièce défectueuse, si le défaut est dû à la chaîne de fabrication ou de distribution de Rothopro. Cette garantie ne couvre pas les dommages liés à l'utilisation du matériel et se limite à la valeur du produit acheté.

La garantie est valable à partir de jour d'achat du produit et n'est valable que contre la présentation d'une preuve d'achat du produit (facture). Cette preuve doit clairement stipuler la date d'achat et le nom du distributeur où le produit a été acheté. La garantie n'est valable que dans le pays d'achat et ceci en accord avec la législation locale.

Veillez contacter votre distributeur/revendeur pour déposer toute réclamation. La garantie ne sera pas valable si des modifications non autorisées ou des réparations ont été apportées au produit. De même, si le produit n'est pas utilisé de manière appropriée, si le produit n'est pas nettoyé selon les consignes de Rothopro (voir les instructions d'entretien) ou si le produit a été sujet au vandalisme ou à un usage contre nature, la garantie ne comptera pas.